

**COMPTE DE RESULTAT**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> <i>(en euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Vente de marchandises		8 276 103	4 599 507
Ventes de prestations de services		19 753 366	18 275 546
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b> <i>Dont à l'exportation</i>	<i>4.6</i>	<b>28 029 469</b> <i>5 051</i>	<b>22 875 053</b>
Subventions d'exploitation		46 000	54 744
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		10 155	14 694
Autres produits		41 145	9 012
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>28 126 769</b>	<b>22 953 503</b>
Achats de marchandises		6 508 636	4 054 034
Variation de stocks		398 309	(140 000)
Autres achats et charges externes		4 856 964	4 191 436
Impôts, taxes et versements assimilés		346 569	503 657
Salaires et traitements		10 066 107	9 371 808
Charges sociales		4 269 526	4 121 067
Dotations aux amortissements sur immobilisations		405 752	435 041
Dotations aux provisions pour risques et charges		59 788	-
Autres charges		84 355	34 760
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>26 996 006</b>	<b>22 571 803</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 130 763</b>	<b>381 700</b>
Autres intérêts et produits assimilés		13 795	-
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>13 795</b>	<b>-</b>
Intérêts et charges assimilées		1 858	33
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>1 858</b>	<b>33</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>11 937</b>	<b>(33)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>1 142 700</b>	<b>381 667</b>
Produits exceptionnels sur opérations gestion		-	363
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>-</b>	<b>363</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		114	5 301
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>114</b>	<b>5 301</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(114)</b>	<b>(4 938)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		168 985	(30 593)
Impôts sur le bénéfices	<i>4.2</i>	(271 706)	(288 600)
TOTAL DES PRODUITS		28 140 564	22 953 866
TOTAL DES CHARGES		26 895 257	22 257 944
<b>BENEFICE / (PERTE)</b>		<b>1 245 307</b>	<b>695 922</b>

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS****1 GENERALITES**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

**2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE****2.1 LIVRAISON D' ACTIONS GRATUITES (PLAN A DE 2020)**

En date du 22 septembre 2020 et sur le fondement d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale de la société le 21 septembre 2020, le Président a décidé de procéder à l'attribution de 6 637 actions gratuites, à émettre (plan A). La période d'acquisition de ce plan a pris fin le 22 septembre 2022. Ainsi, à la date du 22 septembre 2022, le capital social est augmenté d'un montant de 66 370 euros par la création de 6 637 actions nouvelles, émises sans prime d'émission, portant le capital à 2 959 790 euros.

Le compte « report à nouveau créditeur » passe ainsi de 4 315 746,66 euros à 4 249 376,66 euros

**3 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

**4 REGLES ET METHODES COMPTABLES****4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée qui varie de 1 à 3 ans.

**4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire 3 et 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

**4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité.

**4.4 STOCKS**

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

#### 4.5 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

##### *Cas des créances en devises étrangères*

Les créances en devises étrangères sont évaluées au 31 décembre au cours de clôture. Les écarts sont comptabilisés en écart de conversion actif ou passif suivant le cas. Dans le cas d'un écart de conversion actif, une provision pour perte de change est constatée dans les comptes.

#### 4.6 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

##### *Projets au forfait*

Le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement technique du projet. L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté en factures à établir ou en produits constatés d'avance, selon le cas. Dès qu'un risque de perte potentielle surgit, l'intégralité de la perte est provisionnée.

##### *Contrats annuels*

Le chiffre d'affaires des contrats annuels ou pluriannuels est comptabilisé au prorata-temporis.

##### *Prestations vendues sous forme de chèques à consommer*

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de ventes de chèquiers à consommer est comptabilisé au fur et à mesure des prestations effectuées.

#### 4.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

#### 4.8 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 5 NOTES ANNEXES AU BILAN

#### 5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<b>VALEURS BRUTES</b> <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Apport Partiel d'Actif	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Concessions, Brevets, licences	733 489	-	3 920	-	-	737 409
Autres immobilisations incorporelles	62 220	-	132 526	-	-	194 746
<b>TOTAL</b>	<b>795 709</b>	<b>-</b>	<b>136 446</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>932 155</b>

Les investissements de l'exercice correspondent pour l'essentiel à des logiciels à usage de la production.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à un logiciel à usage de la production en cours de fabrication.

<b>AMORTISSEMENTS</b> <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Var. Périmètre	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Amortissements concessions, brevets, licences	311 654	-	230 547	-	-	542 201
<b>TOTAL</b>	<b>311 654</b>	<b>-</b>	<b>230 547</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>542 201</b>

## 5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<b>VALEURS BRUTES</b> <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Apport Partiel d'Actif	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Agencements et installations	327 793	-	-	-	-	327 793
Matériel informatique & bureau	517 036	-	97 136	-	-	614 172
<b>TOTAL</b>	<b>844 829</b>	<b>-</b>	<b>97 136</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>941 965</b>

Les acquisitions correspondent, pour l'essentiel, à des matériels informatiques à usage de la production.

<b>AMORTISSEMENTS</b> <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Var. Périmètre	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Agencements et installations	194 389	-	64 899	-	-	259 288
Matériel informatique & bureau	352 271	-	110 306	-	-	462 577
<b>TOTAL</b>	<b>546 660</b>	<b>-</b>	<b>175 205</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>721 865</b>

## 5.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<b>VALEURS BRUTES</b> <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Apport Partiel d'Actif	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Autres titres immobilisés	-	-	30 000	-	-	30 000
Prêts	152 251	-	44 659	-	-	196 910
Dépôts	151 170	-	2 194	-	-	153 364
<b>TOTAL</b>	<b>303 421</b>	<b>-</b>	<b>76 853</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>380 274</b>

Les immobilisations financières correspondent au prêt dans le cadre de la contribution 1% logement et au dépôt de garantie pour les locaux du siège de la Société.

## 5.4 STOCKS

<b>STOCKS</b> <i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Stocks marchandises	121 923	520 232
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>121 923</b>	<b>520 232</b>

5.5 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<b>CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en euros)</i>		
Créances clients	8 814 379	5 830 085
Factures à établir	2 516 292	2 826 714
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>11 330 671</b>	<b>8 656 799</b>

5.6 ECHEANCE DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Autres titres de participation	30 000	-	30 000
Prêts	196 910	-	196 910
Dépôts	153 364	-	153 364
<b>TOTAL</b>	<b>380 274</b>	<b>-</b>	<b>380 274</b>
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Fournisseurs - avoirs à recevoir	123 557	123 557	-
Personnel	40 833	40 833	-
Créances clients et comptes rattachés	11 330 671	11 330 671	-
Etat : TVA	1 100 660	1 100 660	-
Compte courant débiteur	3 984 370	3 984 370	-
Autres produits	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 580 092</b>	<b>16 580 092</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance	347 759	347 759	-
<b>TOTAL</b>	<b>17 308 125</b>	<b>16 927 851</b>	<b>380 274</b>

Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des contrats de maintenance informatique dont les factures ont été comptabilisées sur 2022.

5.7 CAPITAUX PROPRES

5.7.1 Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital est de 2 959 790.00 euros et est composé de 295 979 actions au nominal de 10 euros.

5.7.2 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

<i>(en euros)</i>	31/12/2021	Aug.	Dim.	31/12/2022
Capital social	2 893 420	66 370	-	2 959 790
Prime de fusion	246 845	-	-	246 845
Réserve légale	196 577	34 796	-	231 373
Report à nouveau	3 654 621	594 756	-	4 249 377
Résultat de l'exercice 2021	695 922	-	695 922	-
Résultat de l'exercice 2022		1 245 307	-	1 245 307
<b>TOTAL</b>	<b>7 687 385</b>	<b>1 941 229</b>	<b>695 922</b>	<b>8 932 692</b>

#### 5.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en euros)</i>	31/12/2021	Var. Périmètre	Dotation de l'exercice	Reclassement	Reprise de l'exercice	31/12/2022
Provisions	-	-	59 788	-	-	59 788
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>59 788</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>59 788</b>

*Dont :*

Résultat d'exploitation			59 788		-	
Résultat financier			-		-	
Résultat exceptionnel			-		-	

La dotation pour la provision d'exploitation concerne des litiges prud'hommaux.

#### 5.9 ECHEANCE DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>(en euros)</i>	TOTAL	Montant < 1 an	Montant entre 1 et 5 ans	Montant > 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 838 444	2 838 444	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 544 411	4 544 411	-	-
Autres dettes	85 342	85 342	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 468 198</b>	<b>7 468 198</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 5.10 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Produits constatés d'avance	1 657 586	1 018 641
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 586</b>	<b>1 018 641</b>

Les produits constatés d'avance correspondent à l'écart entre le chiffre d'affaires facturé et le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement dans le cadre de projets au forfait.

5.11 COMPTES DE REGULARISATION

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>		
Fournisseurs : avoirs à recevoir	123 557	209 662
Factures à établir	2 516 292	2 826 714
Intérêts courus à recevoir	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 639 849</b>	<b>3 036 376</b>

CHARGES A PAYER

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 342 393	1 125 426
Dettes fiscales et sociales	1 152 119	1 238 540
Clients - Avoirs à établir- Avances	41 775	55 068
Autres dettes	261	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 536 548</b>	<b>2 419 034</b>

5.12 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

<i>(en euros)</i>	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>ACTIF</b>		
Créances clients et comptes rattachés	540 104	-
Comptes courants débiteurs	3 984 370	-
Charges constatées d'avance	1 055	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 525 529</b>	<b>-</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 719	-
Produits constatés d'avance	1 600	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>200 319</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT</b>		
Produits d'exploitation	1 413 247	-
Charges d'exploitation	612 300	254 918
Produits financiers	13 728	-

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

## 6 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES

La ventilation du chiffre d’affaires par activité s’établit ainsi :

<i>(en milliers d’euros)</i>	%	31/12/2022	%	31/12/2021
<i>ACTIVITES</i>				
➤ Prestations développement (régie/forfait)	70%	19 716	80%	18 260
➤ Ventes de logiciels et équipements	30%	8 276	20%	4 600
➤ Autres	0%	37	0%	15
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>28 029</b>	<b>100%</b>	<b>22 875</b>

Le chiffre d’affaires est très majoritairement réalisé en France.

### 6.2 VENTILATION DE L’IMPOT SUR LES RESULTATS

<i>(en euros)</i>	Exercice			Exercice précédent
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	1 142 700	(287 476)	855 224	347 926
Résultat exceptionnel	(114)	-	(114)	(3 629)
Participation des salariés	168 985	-	168 985	(22 486)
CIR		559 182	559 182	329 140
<b>Résultat net comptable</b>	<b>973 601</b>	<b>271 706</b>	<b>1 245 307</b>	<b>695 922</b>

## 7 AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 ENGAGEMENTS RETRAITE

Au 31 décembre 2022, le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l’objet d’une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n’a pas fait l’objet d’une comptabilisation. Le montant des engagements à fin décembre 2022 s’élève à 74 228 €.

### 7.2 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n’existe pas d’autres engagements hors bilan, hormis ceux mentionnés au paragraphe 7.1.

### 7.3 AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX RELATIFS AUX MEDAILLES DU TRAVAIL

Les conventions collectives en vigueur au niveau de la société Intrinsec Sécurité ne prévoient pas de dispositions particulières relatives aux médailles du travail.

7.4 EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	191	163
Employés	6	17
<b>TOTAL</b>	<b>197</b>	<b>180</b>

7.5 REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie. Une telle information aurait pour effet de faire état d'une rémunération individuelle.

7.6 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
REINTEGRATIONS DE L'EXERCICE A DEDUIRE L'ANNEE SUIVANTE		
Organic	13 273	7 255
Participation des salariés	-	-
Effort construction	-	-
Plus ou moins-values latentes sur OPCVM	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13 273</b>	<b>7 255</b>

7.7 IDENTITE DE LA SOCIETE ETABLISSANT DES COMPTES CONSOLIDES

Neurones SA, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro SIREN 331 408 336 dont le siège social est situé au 205 avenue Georges Clemenceau à Nanterre est la société mère tête de groupe établissant des comptes consolidés.

7.8 HONORAIRES FACTURES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nature des honoraires en €	KPMG
Commissariat aux comptes	9 500

7.9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société Intrinsec Sécurité n'a pas de filiale ni de participation au 31/12/22.

**BILAN ACTIF**

ACTIF (en euros)	Notes	31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Conces., brevets & licences		737 409	542 201	195 208	421 835
Avces/immob. Incorporelles		194 746	-	194 746	62 220
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<i>4.1/5.1</i>	<b>932 155</b>	<b>542 201</b>	<b>424 152</b>	<b>484 055</b>
Installations et agencements		327 793	259 288	68 505	133 404
Materiel informatique et de bureau		614 172	462 577	151 595	164 765
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<i>4.2/5.2</i>	<b>941 965</b>	<b>721 865</b>	<b>220 100</b>	<b>298 169</b>
Autres titres immobilisés		30 000	-	30 000	-
Prêts		196 910	-	196 910	152 251
Autres immob.financières		153 364	-	153 364	151 170
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<i>4.3/5.3</i>	<b>380 274</b>	<b>-</b>	<b>380 274</b>	<b>303 421</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>2 254 394</b>	<b>1 264 066</b>	<b>990 328</b>	<b>1 085 645</b>
Stock de marchandises	<i>4.4/5.4</i>	121 923	-	121 923	520 232
Clients et comptes rattachés.	<i>5.5</i>	11 330 671	-	11 330 671	8 656 799
Autres créances	<i>4.5</i>	5 249 420	-	5 249 420	5 526 245
Disponibilités		78 162	-	78 162	16 414
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>16 780 177</b>		<b>16 780 177</b>	<b>14 719 690</b>
Chges à répartir/+ exercices		-	-	-	-
Charges constatées d'avance		347 759		347 759	78 079
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>19 382 330</b>	<b>1 264 066</b>	<b>18 118 264</b>	<b>15 883 414</b>

**BILAN PASSIF**

PASSIFS (en euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital social		2 959 790	2 893 420
Prime de fusion		246 845	246 845
Réserves légales		231 373	196 577
Report à nouveau		4 249 377	3 654 621
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 245 307	695 922
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<i>5.7</i>	<b>8 932 692</b>	<b>7 687 385</b>
<b>Provisions pour risques</b>		<b>59 788</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<i>4.7/5.8</i>	<b>59 788</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 838 444,320	2 576 602
Dettes fiscales et sociales		4 544 411,000	3 702 508
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 108,000	21 276
Autres dettes		76 234,390	877 002
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<i>5.9</i>	<b>7 468 198</b>	<b>7 177 388</b>
Produits constatés d'avance	<i>5.10</i>	1 657 586	1 018 641
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>18 118 264</b>	<b>15 883 414</b>



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

# Intrinsec Sécurité S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022  
Intrinsec Sécurité S.A.S.  
Tour CBX-1 - Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

## **Intrinsec Sécurité S.A.S.**

Tour CBX-1 - Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense cedex

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Intrinsec Sécurité S.A.S.,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Intrinsec Sécurité S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 4.6 Prise en compte du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 9 juin 2023

KPMG S.A.

Camille Mouysset  
Associée

## **INTRINSEC SÉCURITÉ**

**Société par Actions Simplifiées au capital de 2 959 790 euros**

**Siège social : Immeuble « CBX »**

**1 PASSERELLE DES REFLETS**

**92400 COURBEVOIE**

**812 535 284 R.C.S. Nanterre**

### **Procès-verbal de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 15 heures, les associés d'Intrinsec Sécurité, société par actions simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par les associés présents, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire, le cas échéant.

Monsieur Cyrille BARTHELEMY, Président de la société, préside la séance en cette qualité. DRAGONFLY SAS, représentée par Monsieur Franck DUBRAY, associée présente et acceptante, est appelée comme scrutatrice. Le Président et la scrutatrice désignent Monsieur Nicolas LOYER comme secrétaire de séance. Le bureau est ainsi composé.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le Commissaire aux comptes, KPMG S.A, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Comité Social et Economique, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Copie de la lettre de convocation adressée aux associés, au Comité d'entreprise et au Commissaire aux comptes
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- Les comptes annuels et leurs annexes,
- Le rapport du Président à la présente Assemblée,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice 2022 et sur les comptes de cet exercice ;
- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du code de commerce ;
- Décisions ordinaires :

- Approbation des comptes de l'exercice 2022 et quitus au Président,
  - Approbation, en tant que de besoin, des conventions réglementées,
  - Affectation du résultat,
  - Distribution exceptionnelle de dividendes
  - Renouvellement du mandat du Président et fixation de sa rémunération ;
  - Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport à l'Assemblée Générale, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE DÉCISION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice, la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2022, approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, il donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Assemblée Générale approuve, en tant que de besoin, les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce telles qu'elles sont annexées, le cas échéant, au présent procès-verbal.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIÈME DÉCISION**

Compte tenu d'un résultat de l'exercice de 1 245 307 euros et d'une somme de 62 265,35 euros à porter à la réserve légale, le bénéfice distribuable s'établit à 1 183 041,65 euros.

L'Assemblée décide de procéder à une distribution exceptionnelle de dividendes pour un montant global de 2 000 000 euros soit 6,76 euros par action.

En plus du résultat distribuable, la somme sera prélevée sur le compte report à nouveau qui passera ainsi de 4 249 376,66 euros à 3 432 418,31 euros.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIÈME DÉCISION**

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Président, Monsieur Cyrille Barthélémy, pour une année, conformément aux statuts. Son mandat expirera à l'issue de la réunion appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **CINQUIÈME DÉCISION**

L'Assemblée décide de maintenir la rémunération du Président à 12 500 euros bruts par mois sur 12 mois.

Si le résultat opérationnel de la société Intrinsec Sécurité dépasse ou atteint 50% du résultat opérationnel cible pour l'année 2023, un bonus sera versé. Aucun bonus ne sera versé dans le cas contraire.

Ce bonus sera égal à :

- 45 000 euros bruts pondérés par le pourcentage d'atteinte du résultat opérationnel cible par la société.
- Auxquels s'ajoutent, si le résultat opérationnel 2023 est inférieur au résultat opérationnel cible pour l'année 2023 et si le chiffre d'affaires 2023 est supérieur au chiffre d'affaires cible pour l'année 2023, un complément de : pourcentage de croissance au-dessus de la croissance prévue X 2,5 X 45 000€

Le résultat opérationnel cible 2023 pour la société Intrinsec Sécurité est de 2 183 k€.

Le chiffre d'affaires cible 2023 pour la société Intrinsec Sécurité est de 31 031 k€

En outre, l'Assemblée Générale approuve le bonus de 23 100 euros brut versé en mai 2023 au titre des résultats 2022.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **SIXIÈME DÉCISION**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16h30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau.

Cyrille BARTHELEMY

Nicolas LOYER



Pour DRAGONFLY SAS  
Franck DUBRAY

